

## CONDITIONS GENERALES ET CONTRAT GENERAL DE PRET DE DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

Ce qui suit est un contrat entre **vous-même** et le **GIE TAHITI TOURISME**.

Il convient que vous lisiez ce contrat avec attention, puisque l'acceptation des termes de ce contrat général de prêt vous engage vis-à-vis du GIE TAHITI TOURISME pour tous les documents photographiques, présents ou futurs, que vous souhaitez ou souhaiteriez emprunter, et que sa validation finale conditionne vos emprunts.

### **Article 1 : mise à disposition de photographies par le GIE TAHITI TOURISME, étendue et limite de la mise à disposition**

**1.1** LE GIE TAHITI TOURISME vous autorise à utiliser les photographies composant sa photothèque dans les limites énoncées ci-dessous :

- **Représentations du GIE TAHITI TOURISME** : les photographies sont utilisables sur tous supports (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques.) et pour toute activité de promotion de la destination Tahiti et ses îles ;
- **Partenaires (tour-opérateurs, agences de voyages, partenaires locaux.)** : les photographies sont utilisables à des fins d'illustration d'une brochure, d'un catalogue ou pour une illustration de tout autre support (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques.) dont la finalité est la promotion de la destination Tahiti et ses îles ;
- **La presse** : l'utilisation des photographies est limitée à l'illustration d'articles de promotion de la destination Tahiti et ses îles diffusés sur tous supports (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques).

### **1.2 Sont exclus :**

- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration de pages publicitaires (publicité à des fins commerciales) ;
- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration de supports tels que guides, livres, Cdrom ou tout autre support (papier, diapositives, sur tout support numérique, Cd-rom, sur un réseau informatique du type Internet, dans une base de données, ainsi que sur tous supports graphiques ou électroniques.) destinés à la vente ;
- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration de supports ne se rapportant pas directement au secteur touristique (cette exclusion vaut également pour les supports distribués à titre gratuit) ;
- L'utilisation des photographies à des fins d'illustration d'articles de presse ne se portant pas directement sur la destination Tahiti et ses îles.

Toute utilisation à des fins autres que celles autorisées ci-dessus nécessite une autorisation écrite et préalable du GIE TAHITI TOUISME

**1.3** Conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, toute utilisation, de quelle que nature que ce soit, ne respectant pas les conditions de l'autorisation telles que définies dans le présent contrat, est constitutive d'un acte de contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité de son auteur. LE GIE TAHITI TOURISME se réserve le droit d'agir en justice pour obtenir (1) la cessation d'une telle utilisation non autorisée, et (2) réparation de son préjudice par l'allocation de dommages et intérêts.

## **Article 2 : conditions du prêt**

**2.1** Le GIE TAHITI TOURISME consent au demandeur un prêt à titre gratuit des photographies sélectionnées et sous la stricte réserve d'une utilisation conforme aux conditions définies dans le présent contrat.

**2.2** La retouche des documents prêtés nécessite l'autorisation préalable du GIE TAHITI TOURISME.

Sans cette autorisation préalable, l'utilisateur s'expose à des poursuites judiciaires pour acte de contrefaçon et sera seul responsable vis-à-vis des photographes auteurs et du GIE TAHITI TOURISME.

## **Article 3 : propriété des documents photographiques et droits**

**3.1** Les photographies prêtées par le GIE TAHITI TOURISME restent la propriété de leurs auteurs ou de leurs ayants droit. De ce fait, les documents ne sont en aucune manière vendus par le présent contrat mais seulement confiés en prêt d'usage.

**3.2** Le demandeur est entièrement responsable de toutes les utilisations qu'il fait des documents et notamment s'il les confie à des tiers. En cas d'utilisation illicite par des tiers non autorisés, le GIE TAHITI TOURISME se réserve la possibilité d'engager la responsabilité du demandeur ou du tiers utilisateur.

## **Article 4 : signatures et mentions obligatoires**

La mention « © GIE TAHITI TOURISME - Nom du photographe » devra figurer impérativement sur les photographies au regard de chaque production. L'absence de mention, une mention erronée ou incomplète exposera l'utilisateur au paiement d'une indemnité.

## **Article 5 : interprétation**

Les présentes conditions générales de prêt, rédigées en langue française, sont traduites en langue anglaise. En cas de différence de signification de certains termes entre les différentes versions, le texte français original prévaudra pour toute interprétation à trancher.

## **Article 6 : Fourniture de justificatifs de parution**

L'utilisateur s'engage à adresser, à titre gracieux et dès parution, 2 exemplaires justificatifs complets de la publication des photographies au service éditions du GIE TAHITI TOURISME.

## **Article 7 : Loi applicable et juridiction compétente**

**7.1** Le présent contrat est soumis au droit français.

**7.2** Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Papeete.